

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 27 février 2026, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

**PRÉSENTS** : Mmes Valérie ADEMA, Isabelle GUERY, Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL.  
MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

**ABSENTS** : Mmes Sandrine BRINGAY, Géraldine GAU, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

**SECRETARE DE SÉANCE** : Madame Valérie ADEMA.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2026 3 06

<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>15</b>
<b>Présents</b>	<b>11</b>
<b>Procurations</b>	<b>0</b>
<b>Votants</b>	<b>11</b>

**OBJET : COMMUNE – MARCHÉ PUBLIC – RÉAMÉNAGEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES SUR LE SITE DU PARC D'ESPAGNE – LOT N°15 (TOBOGGAN) – AVENANT N°3 – EDSUN LOISIRS.**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le lot N°15 – toboggan - du marché de travaux du Parc d'Espagne a été attribué à EDSUN LOISIRS en date du 28 novembre 2023 pour un montant de 69 600 € HT.

Il y a eu deux précédents avenants portant le marché à :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 167 180 €
- Montant TTC : 200 616 €

En raison de la demande d'ajout de réhausses de sécurité au niveau de l'aquafrein, cela implique une incidence financière sur le montant du marché.

Le montant du marché évolue comme suit :

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 3 287 €
- Montant TTC : 3 944,40 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2,16 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 170 467 €
- Montant TTC : 204 560,40 €

Monsieur le maire demande au conseil municipal de valider l'avenant correspondant.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

Décide

**Article 1 : D'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant N°3 correspondant.**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit**

**Pour copie conforme – au registre sont les signatures**

**Ax-les-Thermes, le 9 mars 2026**

**Le maire  
Dominique FOURCADE**

**La secrétaire de séance  
Valérie ADEMA**

